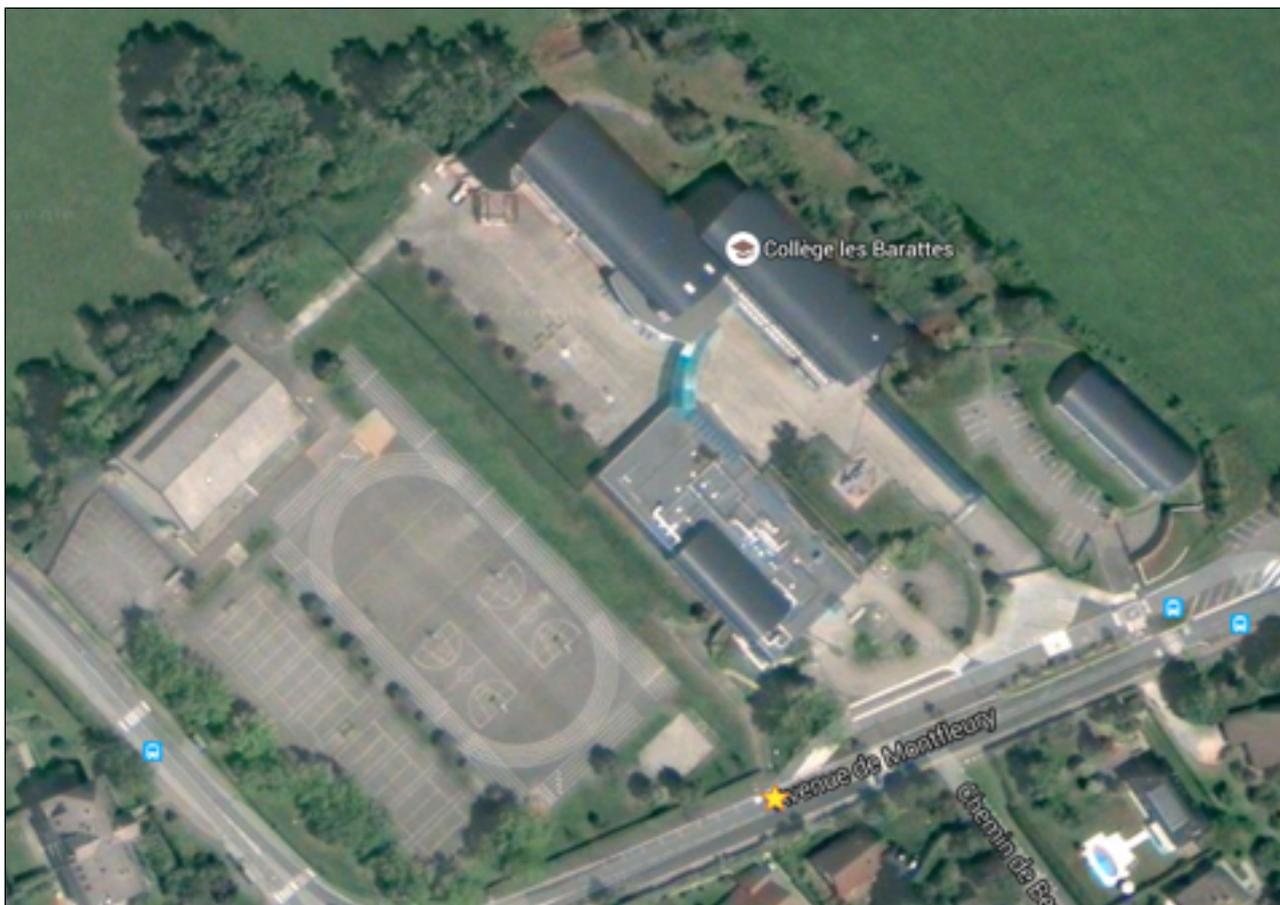

CAHIER DES CHARGES

Skatepark du collège

Mairie - 06 12 34 56 78



Fonction attribuée au nouveau module : Pratique loisir du skateboard, roller et BMX

Public : Pratiquant le « freestyle », de plus de 12 ans

Types de modules privilégiés : Module permettant de faire des figures acrobatiques

Type de matériaux : Agréable pour la glisse, durée de vie importante, résistant aux intempéries et aux détériorations causées par la pratique

Agencement : À déterminer. Privilégier des espaces et naturel !

Aménagements supplémentaires : Bancs pour les pratiquants et les amis, Panneau de consignes de sécurité

Crédit maximum : 20 000 €

Sécurité !

Le skatepark est exclusivement réservé à la pratique des activités de glisse, c'est-à-dire du skate, du roller et du BMX. La pratique de ces activités est placée sous l'entière responsabilité des utilisateurs et de leurs parents, lorsqu'il s'agit d'usagers mineurs.

Le port d'équipements de protection individuelle est obligatoire pour tous les usagers (casque, protège poignets, coudières et genouillères). L'absence de ces équipements de protection entraîne la responsabilité pleine et entière de l'utilisateur.

Toute autre activité, pour laquelle le skatepark n'est pas destinée, est interdite : les jeux de ballons, véhicules à moteur (thermique ou électrique), etc.